



PREFET DE LOT ET GARONNE

Direction départementale des territoires
Service Environnement
Unité Gestion et Entretien des Milieux Aquatiques

**Arrêté préfectoral interdisant la pêche sur le lac de Brayssou
pour des travaux de rehausse et d'installation d'une prise d'eau étagée.**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'Environnement ;

Vu la demande de la Fédération de Lot-et-Garonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique du 12 août 2016 ;

Vu l'arrêté n° 47-2016-03-31-001 du 31 mars 2016 donnant délégation de signature en matière d'administration générale, de marchés publics et accords cadres ;

Considérant que ces travaux nécessitent un abaissement du plan d'eau pouvant engendrer un risque de braconnage pour la population piscicole concentrée dans un volume réduit ;

Considérant la nécessité de gérer le risque de prélèvement abusif de poissons par les pêcheurs et de sécuriser le chantier ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRETE

Article 1^{er} : La pêche de toute espèce piscicole est interdite du 29 août au 31 décembre 2016 sur le lac du Brayssou situé sur les communes de Parranquet et de Tourliac en vue de réaliser les travaux de rehausse du barrage et d'installation d'une prise étagée.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, Les Maires de Parranquet et de Tourliac, le Directeur Départemental des Territoires, le Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne, mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat et affiché en mairie sur les panneaux d'affichage.

Agen, le 29 août 2016

Pour le Préfet et par Délégation,
Le Chef de service Environnement


Johanne PERTHUISOT